



Réf. Farde e-Assemblées : 2419132

N° OJ : 33

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/09/2021

Objet : 21 Plan TOPO.- Dénomination voies publiques.- Rue Eunice N. Osayande.

Le Conseil Communal,

Dans le cadre du permis urbanistique ref. W547/18 dans sa deuxième phase du projet de Canal Wharf, un nouvel espace public sera aménagé pour la construction de 2 immeubles à appartements, avec quelques commerces et bureaux au rez de chaussée;

Le projet en question prévoit l'aménagement d'une voirie entre le quai de Péniches et le quai de Willebroeck ;

Considérant que cet espace public doit disposer d'un nom dans le but de pouvoir attribuer des numéros de police aux immeubles ;

Considérant que le souhait de la Ville de Bruxelles est l'utilisation des noms de femmes lors de la dénomination denouveaux espaces publics ;

Considérant que une première proposition est « Rue Eunice N. Osayande » et une deuxième proposition est « Rue Gabrielle Defrenne » pour la dénomination de un de ces espaces publics ;

Considérant que cette proposition tend à rendre hommage à Gabrielle Defrenne : «Elle était hôtesse de l'air à la Sabena. Elle a été contrainte de prendre sa retraite à 40 ans. À l'époque, les femmes de plus de 40 ans étaient considérées comme trop vieilles et trop laides pour travailler comme hôtesses de l'air. Les hommes pouvaient continuer à travailler. En conséquence, elle a intenté un procès très important qui est considéré comme un jalon dans le droit du travail. Son avocat était Eliane Vogel-Polsky.»

Considérant que cette proposition tend à rendre hommage à Eunice Nancy Osayande : «Elle était une travailleuse du sexe nigérienne qui a été sauvagement assassinée en 2018 derrière la gare du Nord. Le choix a été fait de rendre hommage à cette femme dans cet endroit. Par cette dénomination, il est démontré que le travail du sexe a sa place dans la ville, que nous le voulions ou non, et que les travailleurs du sexe méritent eux aussi des droits. L'objectif est également aborder des questions telles que la sécurité des femmes dans les espaces publics, ainsi que le féminicide. Le nom s'inscrit également dans notre volonté de rendre les noms de rue non seulement féminins, mais aussi divers et inclusifs.»

Considérant la circulaire ministérielle du 07/12/1972 relative aux dénominations de voies et places publiques ;

La section francophone de la CRTD représentée par Monsieur Pierre Van Nieuwenhuysen a émis un avis défavorable sur les propositions de noms en date du 27/07/2021 ; en annexe ;

La section néerlandophone de la CRTD représentée par Monsieur Paul Kempeneers a émis un avis favorable sur les propositions de noms en date du 22/07/2021; en annexe ;

Considérant que la dénomination "Rue Eunice N. Osayande" a été choisi ;

Considérant que la voirie est actuellement en cours de construction;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRÊTE:



Article unique : La dénomination « Rue Eunice N. Osayande » à attribuer au nouveau espace public prévu entre le quai de Péniches et le quai de Willebroeck.

Annexes :

[Plan de situation \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Réponse CRTD FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)